
DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE D'OPPÈDE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
REVISION ALLEGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
ET DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
(DPMEC) DU PLU

PIÈCE A1 - Note introductive générale



SOMMAIRE

1. Coordonnées de la personne publique responsable des plans	3
2. Objet de l'enquête publique unique	3
3. Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.....	4
4. Autres autorisations nécessaires pour approuver le plan dont le ou les maitres d'ouvrage ont connaissance	4
5. Contenu du dossier soumis à enquête publique unique	4

1. COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DES PLANS

La personne publique responsable du plan local d'urbanisme (PLU) est la **commune d'Oppède**, représentée par le **Maire, Jean Pierre GÉRAULT**.

Adresse :

75 Place Félix-Autard

84580 Oppède

Téléphone : 04 90 76 90 06

E-mail : mairie@oppede.fr

2. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

La commune d'Oppède est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU). Ce document d'urbanisme, qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2018.

Le PLU a par la suite fait l'objet d'une mise à jour, et de trois modifications simplifiées, dont la dernière a été approuvée le 29 septembre 2023.

La commune d'Oppède a prescrit la **révision allégée n°1** de son plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 21 novembre 2024. Cette procédure doit permettre de faire évoluer une chambre d'hôtes située dans un ensemble bâti patrimonial, pour en faire un hôtel-restaurant-spa de qualité, ceci incluant notamment une extension des bâtiments.

En parallèle, la commune a engagé, par délibération du 3 avril 2025, une procédure de **déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC)** du PLU. Celle-ci doit permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur du Haut des Poulivets, actuellement identifié en zone 2AUh au PLU, afin d'accueillir un programme de logements, et notamment des logements locatifs sociaux, permettant d'assurer une relance démographique sur le territoire. Ce projet intègre des mesures ERC et notamment une mesure d'évitement visant à reclasser une partie de la zone 2AUh en zone naturelle.

Ces deux procédures doivent dorénavant faire l'objet d'une enquête publique. Il a été décidé de procéder à une enquête publique unique portant ces deux procédures afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

Chacun de ces documents est l'objet d'une note introductive plus complète dans la partie du dossier qui lui est consacrée (pièces B1 et C1).

3. DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR PRENDRE LA DÉCISION D'AUTORISATION OU D'APPROBATION

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU et sur la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU. La révision allégée n°1 du PLU et la mise en compatibilité du PLU seront éventuellement modifiées pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques associées et autres avis ayant été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La révision allégée n°1 du PLU et la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU seront ensuite transmises à l'autorité compétente de l'État.

4. AUTRES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR APPROUVER LE PLAN DONT LE OU LES MAÎTRES D'OUVRAGE ONT CONNAISSANCE

Aucune autre autorisation n'est nécessaire pour l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU et la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU d'Oppède.

5. CONTENU DU DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le dossier d'enquête publique unique comprend les pièces suivantes :

- **PIÈCES A – PIÈCES GÉNÉRALES**
 - PIÈCE A1 - Note introductive générale
 - PIÈCE A2 - Pièces administratives générales
 - PIÈCE A3 - Mention des textes régissant l'enquête publique
 - PIÈCE A4 - Registre d'enquête
- **PIÈCES B – PIÈCES RELATIVES À LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU**
 - PIÈCE B1 - Note introductive relative à la révision allégée n°1 du PLU
 - PIÈCE B2 - Pièces administratives relatives à la révision allégée n°1 du PLU
 - PIÈCE B3 – Projet de révision allégée n°1 du PLU
 - PIÈCE B4 – Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, autres avis reçus et réponses envisagées à ces avis avant l'enquête publique

- **PIÈCES C – PIÈCES RELATIVES À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU**
 - PIÈCE C1 - Note introductive relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
 - PIÈCE C2 - Pièces administratives relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
 - PIÈCE C3 – Projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
 - PIÈCE C4 – Compte-rendu de la réunion d’examen conjoint, autres avis reçus et réponses envisagées à ces avis avant l’enquête publique